

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 26 mai 2025, à 19 h.

Sont présents:

Siège #1 - Yves Béchard
Siège #2 - Luc Vaillancourt
Siège #3 - Guylaine Lemelin
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Siège #5 - Gaston Fortier

Formant quorum sous la présidence de madame Guylaine Aubin, mairesse. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et madame la mairesse fait la lecture de l'avis de convocation.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

147-2025

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINT DE DISCUSSION

3.1 - Résolution autorisant la signature d'une transaction et quittance dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 350-22-000162-241

3.2 - Démission de Mathieu Landry au poste d'auxiliaire aux travaux publics saisonnier

3.3 - Demande de soutien des pompiers événement soirée Country-Autorisation de la demande

3.4 - Approbation de la mise à jour du programme de prévention santé et sécurité

3.5 - Nomination d'un agent de liaison dans le cadre d'une mise à jour de notre programme de prévention en santé et sécurité

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Luc vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - POINT DE DISCUSSION

148-2025

3.1 - Résolution autorisant la signature d'une transaction et quittance dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 350-22-000162-241

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire est poursuivie par 9168-0082 Québec inc., f.a.s.n. Habitations D.G., dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 350-22-000162-241;

ATTENDU que la Municipalité a répondu à la réclamation de 9168-0082 Québec inc. pour la contester;

ATTENDU qu'il y a lieu de régler hors Cour la réclamation de 9168-0082 Québec inc., selon les conditions et modalités exposées à la Transaction et quittance dont le projet a été remis aux membres du conseil réunis en rencontre préparatoire, laquelle n'est pas jointe à la présente résolution ni déposée en séance publique du conseil compte tenu d'une clause de confidentialité prévue à ladite Transaction et quittance;

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit acceptée l'intervention de la Municipalité à la Transaction et quittance à intervenir dans le dossier de la Cour du Québec portant le numéro 350-22-000162-241 ;

QUE Mesdames, Guylaine Aubin, mairesse, et Émilie Guillemette, directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire, tout document nécessaire à la conclusion de cette entente, y compris la transaction et quittance, et à poser tous les actes nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

3.2 - Démission de Mathieu Landry au poste d'auxiliaire aux travaux publics saisonnier

ATTENDU que la municipalité a reçu un avis écrit de Mathieu Landry afin de démissionner de son poste saisonnier;

ATTENDU que, tel que requis par la convention collective, le poste à pourvoir a été mis en affichage pour une période de 10 jours.

Le conseil prend acte de la démission.

149-2025

3.3 - Demande de soutien des pompiers événement soirée Country-Autorisation de la demande

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la messe country pour obtenir l'aide de pompiers pour assurer la circulation des automobiles lors de la messe country qui se déroulera à l'église de Sainte-Claire le 31 mai 2025 à partir de 15h.

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents qu'une demande soit adressée au directeur du service de sécurité incendie, M. Bruno Caron, afin d'assurer la circulation lors de la messe country du 31 mai de

15h à 16h.

ADOPTÉE

150-2025

3.4 - Approbation de la mise à jour du programme de prévention santé et sécurité

ATTENDU que suite à la réception du rapport d'intervention de la CNESST, une mise à jour de notre programme de prévention a été effectuée en collaboration avec la mutuelle de prévention ASSIST.

ATTENDU que le conseil a pris connaissance des changements apportés;

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement par les conseillers présents, d'approuver la mise à jour du rapport de prévention pour la période 2025-2026 et d'autoriser la directrice générale à la mise en application.

ADOPTÉE

151-2025

3.5 - Nomination d'un agent de liaison dans le cadre d'une mise à jour de notre programme de prévention en santé et sécurité

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la CNESST de procéder à la nomination d'un agent de liaison, tel que requis par la Loi modernisant le règlement sur la santé et la sécurité du travailleur (LMRSST) pour les établissements qui comptent moins de 20 travailleurs, et ce, depuis le 6 avril 2022.

ATTENDU que cet agent est nommé jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions législatives et réglementaires sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement.

ATTENDU que la directrice générale a rencontré le contremaître des travaux publics ainsi que le technicien, afin de connaître leur intérêt et que monsieur Pascal Lacasse accepte d'être nommé à cet effet.

Il est donc proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE Pascal Lacasse soit nommé à titre d'agent de liaison et autorise la directrice générale à communiquer avec la CNESST et la mutuelle de prévention cette information.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

152-2025

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la séance soit levée, à 19 h 09.

ADOPTÉE

Guylaine Aubin Émilie Guillemette
Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Guylaine Aubin
Mairesse